

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine (arrivée à 19h30), Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric.

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey et Monsieur PIZOIRD Vincent.

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : REFECTION DU CHEMIN DES CLOTS (PREMIERE TRANCHE) – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection de la 1^{ère} tranche du Chemin des Clots qui a fait l'objet de la délibération n°34/2022 du 13 septembre 2022.

Il précise que la subvention du Conseil Départemental au titre du FODAC 2022 a été accordée à hauteur de 55 % des dépenses HT, limitée à 9 903,52 € HT.

Il présente le devis de la société EIFFAGE pour réaliser les travaux d'un montant de 18 013,00 € HT.

En conséquence, le nouveau plan de financement serait :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en €
Travaux de réfection	18 013,00	Conseil Départemental	55 %	9 903,52
		Autofinancement	45 %	8 109,48
Total	18 013,00	Total	100 %	18 013,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de la société EIFFAGE pour réaliser les travaux d'un montant de 18 013,00 € HT ;**
- **Approuve le nouveau plan de financement suivant :**

Conseil Départemental :	55 %	soit la somme de	9 903,52 €
Commune :	45 %	soit la somme de	8 109,48 €
Total :			18 013,00 € HT
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mars 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

